



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 1<sup>er</sup> mars 2019

Délibération PNMEPMO\_del\_cdg\_2019\_05

### Avis simple sur l'organisation de la 33<sup>ème</sup> édition des rencontres internationales des cerfs-volants à Berck

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 111 / 2018 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération n°2017-05 portant délégation données aux conseils de gestion des parcs naturels marins, pour se prononcer sur les demandes d'autorisation d'activités dans les conditions prévues à l'article L.334-5 du code de l'environnement avec, en tant que de besoin, l'appui et l'expertise technique de la direction « Parcs naturels marins, parcs nationaux et territoires » de l'Agence,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Vu la demande d'avis formulée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, en date du 31 janvier 2019, relative à une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime déposée par l'office de tourisme de Berck pour l'organisation de la 33<sup>ème</sup> édition des rencontres internationales des cerfs-volants à Berck, du 25 mars au 17 avril 2019,

Considérant les interventions et débats en séance,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Considérant la note d'analyse technique coordonnée par l'équipe du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Considérant les éléments suivants :

Le secteur concerné par les Rencontres Internationales de Cerfs-Volants fait l'objet d'une pression importante du fait du cumul d'activités de loisirs diverses (installations de jeux de plages, marathon d'attelage, chars à voile notamment) les weekends suivants et précédents.

**Après en avoir délibéré :**

#### **Article 1 :**

Le conseil de gestion émet un avis favorable assorti des préconisations suivantes :

- Mieux intégrer les résultats de l'étude « Eco-phoque » afin de compléter le chapitre relatif à l'état des lieux sur les mammifères marins ;

- Mettre en place un suivi (avant / pendant / après) en vue d'évaluer le dérangement potentiel de l'avifaune ;
- Préciser les secteurs et les mesures mises en place pour éviter le piétinement des secteurs de laisses de mer et de dunes ;
- Assurer une remise en état de la plage et un ramassage des déchets éco-responsables ;
- Diffuser auprès du public des informations générales relatives au Parc naturel marin et à la sensibilité des milieux naturels.

Pour la prochaine édition et en associant l'équipe du Parc naturel marin :

- Réaliser une étude d'incidences complète qui intègre à la fois dans un état initial et dans l'analyse des effets, l'ensemble des données récoltées dans le cadre de suivis à mettre en place et de la bibliographie existante. Ce dossier doit répondre aux exigences de l'article R 414-23 du Code de l'Environnement ;
- Prendre connaissance des différentes espèces avifaunistiques présentes dans le secteur et de leur utilisation de l'espace (nidification, alimentation, repos, etc.) afin de compléter le chapitre relatif à l'état des lieux sur les oiseaux.

### **Article 2 :**

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

**Le 1er mars 2019,**

**Le président du conseil de gestion**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DG', with a horizontal line underneath.

**Dominique GODEFROY**